



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
30 novembre 2011
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Seizième session, quatrième partie

Durban, 29 novembre 2011*

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport de la session

Projet de rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les troisième et quatrième parties de sa seizième session, tenues à Panama du 1^{er} au 7 octobre 2011 et à Durban du 29 décembre au x décembre 2011

Rapporteuse: M^{me} Erika Hasznos (Hongrie)

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La troisième partie de la seizième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) s'est ouverte le 1^{er} octobre 2011 au Centre de conférence ATLAPA à Panama.
2. Le Président du Groupe de travail spécial, M. Adrian Macey (Nouvelle-Zélande), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs.
3. La quatrième partie de la session du Groupe de travail spécial s'est ouverte le 29 novembre 2011 au Centre international de conférence et au Centre des expositions de Durban (Afrique du Sud).

(À compléter)

* La quatrième partie de la session se tiendra à l'occasion de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) entend achever ses travaux et en faire adopter les résultats par la CMP conformément au paragraphe 1 de la décision 1/CMP.6. La date de clôture de la session du Groupe de travail spécial sera déterminée à Durban.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 1^{re} séance, le 5 avril, le Groupe de travail a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/AWG/2011/1).
5. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection du Bureau.
 3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
 4. Questions diverses.
 5. Rapport de la session.

III. Rapport sur les points 2 b) à 4 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 5 de l'ordre du jour)

6. À sa séance de clôture, le x décembre 2011, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport des troisième et quatrième parties de sa seizième session (FCCC/KP/AWG/2011/L.2). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport, suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexes

(À compléter)
